



CREATION DE E.U.R.L. ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC LA VARENNE SAINT HILAIRE 95 AVENUE DU BAC LA VARENNE ST HILAIRE 94210 ST MAUR DES FOSSES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Nom prénom de l'associé gérant	M KROUNA Marouin
Nombre de parts	100
Adresse de l'associé gérant	3 rue des Amis 94500 CHAMPIGNY
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30066 10866 00020630601 52 jusqu'à la production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du Code du commerce :

- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée,

étant entendu que l'associé unique, agissant es qualité, autorise dès à présent la banque à compenser de plein droit la somme ainsi débloquée avec celles qui pourraient lui être dues au titre des opérations réalisées pour le compte de la société en formation avant sa constitution définitive.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Fait à La Varenne le 19 janvier 2024

JST08